

## Dispositifs de formation conventionnels Sport 2021 – Financements Opérateur de compétences (OPCO) Afdas

<u>Action individuelle</u> <b>Eligibilité = structures toutes tailles branche Sport</b>	<u>Action collective</u> <b>Eligibilité = structures toutes tailles branche Sport</b>	<u>Catalogue de branche</u> <b>Eligibilité = structures toutes tailles branche Sport</b>	<u>Co-financement du FNE Formation</u> <b>Eligibilité = structures toutes tailles branche Sport</b>	<u>Appui conseil carrière</u> <b>Eligibilité = sportifs et entraîneurs professionnels</b>
<p>✓ <b>Critères :</b></p> <p>Demandes individuelles de formation éligibles au titre du plan de développement des compétences</p> <p>✓ <b>Coûts horaires pris en charge :</b></p> <p>- Formation inférieure ou égale à 70h : 40€ HT</p> <p>- Formation supérieure à 70h :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12€/HT jusqu'au niveau 5 de qualification</li> <li>• 18€/HT à partir du niveau 6 de qualification</li> </ul> <p>+ <b>frais annexes</b> selon barème OPCO</p> <p>Pas de nombre limite de dossiers ni de plafond par structure</p> <p>Pas de limite en termes de nombre d'heures par action de formation</p> <p><b>À destination des salariés et dirigeants bénévoles</b> élus (formations en lien avec leur mandat)</p>	<p>✓ <b>Critères :</b></p> <p>- Répond à une demande collective formulée par un réseau (6 à 25 stagiaires)</p> <p>- Actions de formation ≤ 15 jours</p> <p>- Certifications RNCP exclues</p> <p>- Première demande (qui peut comporter plusieurs actions collectives) prioritaire</p> <p>✓ <b>Coûts horaires pris en charge :</b></p> <p>Plafond de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1800€/jour pour les coûts pédagogiques ;</li> <li>- 2 200€/jour en cas de location de salle (devis à joindre)</li> </ul> <p>+ <b>frais annexes</b> selon barème branche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nuit : 72,40€</li> <li>• Repas sans nuitée : 15€</li> <li>• Transport : au réel et dans la limite de 300 € (hors DOM)</li> <li>• Transport DOM : au réel et dans la limite de 800€</li> </ul> <p><b>À destination des salariés et dirigeants bénévoles</b> élus (formations en lien avec leur mandat)</p>	<p><b>Thématiques de formation 2021 :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure</li> <li>2/ Accueillir, intégrer et pratiquer une APS avec le public sénior</li> <li>3/ Accueillir et intégrer un public en situation de handicap dans sa structure</li> <li>4/ Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations</li> <li>5/ Animer les activités de la structure dans le cadre du développement durable</li> <li>6/ Réussir la promotion de son évènement sportif/ de sa manifestation sportive</li> <li>7/ Prévenir et lutter contre les incivilités et les discriminations / gérer les conflits</li> <li>8/ Initiation aux techniques d'analyse vidéo</li> <li>9/ Initiation à la réalisation de tutoriels vidéo liés à une APS</li> <li>10/ Préparer et suivre les actions de tutorats au sein de la structure</li> <li>11/ Faire évoluer son offre de pratique</li> <li>12/ Réseaux sociaux</li> <li>13/ Média training</li> <li>14/ Communication et image de l'entraîneur</li> <li>15/ Management d'équipe</li> <li>16/ Evaluation des risques professionnels : mise en place de la DUER</li> <li>17/ Manager, entraîner, développer l'engagement et la motivation du sportif</li> </ol> <p><b>À destination des salariés et dirigeants bénévoles</b> élus (formations en lien avec leur mandat)</p>	<p>Dispositif FNE « Rebond » mobilisable : financement des coûts pédagogiques des formations des salariés en activité partielle, par l'Etat, à hauteur de 70% ou 80% selon le format d'activité partielle « classique » ou « longue durée » :</p> <p>=&gt; Financement du solde par l'enveloppe conventionnelle de branche pour une prise en charge à 100% des frais pédagogiques des salariés en chômage partiel</p>	<p>Dispositif d'accompagnement et de conseil en reconversion professionnelle au profit des sportifs et entraîneurs professionnels</p>

## Dispositifs de formation légaux 2021 – Financements Opérateur de compétences (OPCO) Afdas

Plan de développement des compétences (structures de - de 50 salariés)	Alternance (structures de toutes tailles)
<p><b>Types d'actions de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Au profit de tous les salariés des structures de moins de 50 salariés</li> <li>✓ Toute action de formation concourant au développement des compétences</li> <li>✓ Parcours pédagogique visant un objectif professionnel</li> <li>✓ Actions pouvant se réaliser en tout ou partie à distance ou en situation de travail</li> </ul> <p><b>Budgets alloués aux structures pour réaliser des actions dans le cadre du plan de développement des compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pour les entreprises de moins de 11 salariés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 3 200 € /an pour les entreprises assujetties à la TVA</li> <li>✓ 3 350 € /an pour les entreprises non assujetties à la TVA</li> </ul> </li> <li>- <b>Pour les entreprises de 11 à 49 salariés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 3 800 € /an pour les entreprises assujetties à la TVA</li> <li>✓ 4 000 € /an pour les entreprises non assujetties à la TVA</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Frais annexes selon barème AFDAS :</b>  <a href="https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/les-plafonds-de-financement-1">https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/les-plafonds-de-financement-1</a></p> <p><b>+ d'infos :</b> <a href="http://cosmos.asso.fr/fiches-pratiques/le-plan-de-developpement-des-competences-16358">http://cosmos.asso.fr/fiches-pratiques/le-plan-de-developpement-des-competences-16358</a></p>	<p><b>Contrat de professionnalisation :</b> pour l'acquisition d'un diplôme/ titre professionnel/ certificat de qualification professionnelle inscrits au RNCP + tout type de formation en cas d'accord entre employeur, salarié et OPCO dans le cadre du Contrat de professionnalisation expérimental</p> <p><b>Contrat ouvert :</b> aux jeunes de 16 à 25 ans afin de compléter leur formation initiale / aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus / aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation aux adultes handicapés et aux personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion</p> <p><b>Forfait de prise en charge :</b> 9,15 à 15€/h TTC selon le type de diplôme visé  + frais annexes selon le barème Afdas :  <a href="https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/les-plafonds-de-financement-1">https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/connaitre-les-dispositifs-de-financement/les-plafonds-de-financement-1</a>  + d'infos : <a href="http://cosmos.asso.fr/fiches-pratiques/le-contrat-de-professionnalisation-16361">http://cosmos.asso.fr/fiches-pratiques/le-contrat-de-professionnalisation-16361</a></p> <p><b>Contrat d'apprentissage :</b> pour l'acquisition d'un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire / diplôme de l'enseignement supérieur / diplôme du ministère des Sports enregistré au RNCP / titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP...</p> <p><b>Contrat ouvert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ aux jeunes de 16 à 29 ans révolus</li> <li>✓ aux jeunes d'au moins 15 ans justifiant avoir accompli la scolarité du collège</li> <li>✓ aux apprentis jusqu'à 30 ans qui signent un nouveau contrat d'apprentissage menant à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ou dont le précédent stage a été rompu pour des raisons indépendantes de leur volonté.</li> <li>✓ Sans condition d'âge pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les sportif de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du Code du sport</li> <li>• les apprentis reconnus travailleurs handicapés</li> <li>• les apprentis envisageant de créer ou reprendre une entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Prise en charge</b> sur la base des niveaux de prise en charge définis par diplôme par France compétences</p> <p><b>+ d'infos :</b> <a href="http://cosmos.asso.fr/fiches-pratiques/le-contrat-dapprentissage-16367">http://cosmos.asso.fr/fiches-pratiques/le-contrat-dapprentissage-16367</a></p>